

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2023 à 18H30

N°DCM2023.12.20/10

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : Mme Sandrine BERGUERRE-BUISSON, 1ère adjointe de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. Marc LOCATELLI

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE (A quitté la salle), Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Catherine COLLOMB (procuration à Laurence POTIER GABRION), Sylvie SERMONDADAZ (procuration à Sébastien COTTET), Michel LANGLET (procuration à Patrice CONTAT),

Excusés sans procuration : Jean-Michel REBET

Conseillers votants : trente et un.

Objet : Règlement de fonctionnement du Centre de santé du Foron

Monsieur le Maire a quitté la salle et ne participe ni aux débats ni au vote. Conformément à l'article L. 2121-4 du CGCT Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON 1ère adjointe préside la séance.

M. le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'engager la mise en place d'un Centre de Santé. Face à la carence de l'initiative privée en la matière, aucun médecin ou groupement n'ayant prévu de s'installer prochainement et considérant l'intérêt local, le conseil municipal a, par délibération en date du 28 juin 2023, créé un service public administratif « Centre de Santé Municipal ».

Dans le cadre de cette création, un projet de santé cohérent a été élaboré afin de répondre aux besoins essentiels de la population et de proposer une offre de soin pérenne. Ce document précise les objectifs généraux du centre dans le domaine médical, paramédical et social. Il organise la contribution du centre aux priorités définies dans la politique municipale pour répondre aux besoins de santé de la population et renforcer les démarches d'accès aux soins.

Ce projet de santé, approuvé par l'Agence Régionale de Santé lors de l'espace de concertation du jeudi 5 octobre 2023, a été présenté à l'ensemble des membres du conseil municipal présents lors de la commission santé du lundi 11 décembre 2023.

Ce projet de santé est accompagné d'un règlement de fonctionnement qui traite les principes généraux d'organisation fonctionnelle, des règles d'hygiène et de prévention des risques, des modalités de gestion des dossiers des patients (médicaux et administratifs), des modalités de conservation des médicaments et des dispositifs médicaux, de l'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et des modalités de gestion des risques.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce règlement qui régira le fonctionnement du Centre de santé du Foron.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2221-2,

Vu la délibération n° DCM2023.06.28/04 en date du 28 juin 2023

Vu l'arrêté portant déport de Monsieur Pierrick DUCIMETIERE pour prévenir tous risques de conflits d'intérêts dans le cadre du « Centre de Santé Municipal » et donnant délégation à Monsieur Marc LOCATELLI maire-adjoint en charge de la santé pour signer tout acte quel qu'il soit relatif au Centre de Santé Municipal du Foron,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du Centre de Santé du Foron tel qu'il est annexé à la présente.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 22 décembre 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 20 décembre 2023

Le Secrétaire de séance
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

